

Publié le 13/04/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Réf : CCAS23_23

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

POUVOIR : /**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°23

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET 2023 FORFAIT SOINS

Il est rappelé aux membres du CCAS que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement** présenté lors du compte administratif le 6 avril 2023 est de + 90 105,38€.

La section d'investissement du budget du forfait soins pour 2022 se clôture à + 260.53 € conformément au compte administratif, aucune affectation en investissement n'est nécessaire.

La nomenclature M22 du budget du forfait soins impose désormais d'affecter annuellement les résultats du budget, même s'ils sont excédentaires.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2022 sur 2023:

- En fonctionnement (compte 002) : + 90 105,38€

Après en avoir délibéré, le CCAS:

- approuve l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 du forfait soins tel que présentée ci-dessus,
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

13 AVR. 2023

